

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le mardi 18 octobre 2022 à compter de 17 h 50 à la salle du Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.

La séance est enregistrée et l'enregistrement sera mis à la disposition des citoyens.

Sont présents :

Madame Jocelyne Lyrette	Mairesse de la municipalité de Grand-Remous
Monsieur Gaétan Guindon	Maire de la municipalité de Denholm
Monsieur Roch Carpentier	Maire de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la - Gatineau

Sont également présentes :

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Chantal Rondeau, directrice générale, madame Véronique Denis, directrice générale adjointe et greffière, des employés de la MRC ainsi que deux journalistes.

Ouverture de la séance

Madame la préfète Chantal Lamarche déclare la séance ouverte à 17 h 52.

2022-CA-067

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité administratif du 18 octobre 2022

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-068

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2022

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau du 20 septembre 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-069

Modification de la résolution 2020-CA-081 – Projet 20-012 - Désengagement d'un montant de 2 000 \$

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu de modifier la résolution 2020-CA-081 afin de désengager une somme de 2 000 \$ du projet 20-012, tel que présenté et tel que recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 11 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-070

Autorisation de signature – Mainlevée – Dossier 22-099

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu par le Comité administratif de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau d'autoriser la directrice générale à signer les actes notariés requis en suivi du dossier 22-099, incluant une mainlevée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-071

Autorisation – Versement d'une contribution financière de 3 000 \$ à la SADC – Sondage sur la pénurie de main d'œuvre

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'autoriser le versement d'une somme de 3 000 \$ à la SADC afin d'effectuer un sondage sur la pénurie de main-d'œuvre, tel que présenté et tel que recommandé à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 11 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-072

Octroi de financement – 2 000 \$ à même le SPED et 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs – Dossier 22-080 (2022), sous conditions.

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 2 000 \$ à même le SPED ainsi qu'un montant de 3 000 \$ à même le fonds des jeunes promoteurs au dossier 22-080 sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 11 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-073

Octroi de financement – 50 000 \$ à même le fonds des Grandes entreprises– Dossier 22-060 (2022), sous conditions.

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 50 000 \$ à même le fonds des jeunes Grandes entreprises au dossier 22-060 (2022), sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 11 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-074

Octroi de financement – 300 000 \$ à même le fonds FLI/FLS – Dossier 21-068, sous conditions.

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu d'octroyer un montant de 300 000 \$ à même le fonds FLI/FLS au dossier 21-068, sous conditions, tel que présenté à l'occasion du comité Plénier du comité administratif tenu le 11 octobre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-CA-075

Clôture de la séance

Madame la conseillère Jocelyne Lyrette propose et il est résolu de clore la présente séance à 17 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Chantal Lamarche
Préfète

Véronique Denis
Directrice générale adjointe
et greffière

Je, Chantal Lamarche, préfète, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.